



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

expulsions

Question écrite n° 17388

### Texte de la question

Mme Barbara Romagnan attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la situation des personnes installées dans des campements informels ou des bidonvilles, visées par des procédures d'expulsion. Sans remettre en cause la nécessité du démantèlement de certains de ces campements pour répondre aux exigences de santé, de salubrité et de sécurité publique, il semble que la période hivernale, en raison des conditions de vie plus difficiles qu'elle impose, justifie à cet égard un régime spécifique. Aussi, serait-il possible d'envisager une extension du statut de bénéficiaires du dispositif de la trêve hivernale à ces familles vivant dans ce type d'habitation, certes non conforme à la qualification d'un domicile telle que définie par notre droit, mais leur garantissant un toit et davantage de sérénité pendant cette période particulière ? Un tel élargissement n'aurait pas vocation à s'opposer aux démantèlements de certains camps si des solutions alternatives peuvent être proposées à l'ensemble des personnes qui y étaient installées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Barbara Romagnan](#)

**Circonscription :** Doubs (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17388

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 février 2013](#), page 1224

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)